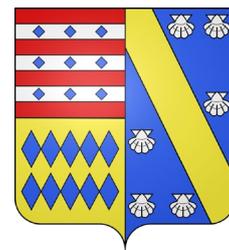




Bulletin Municipal



Le mot du Maire



Mes chers concitoyens,

L'automne s'installe tranquillement, les vacances sont terminées et la vie reprend son cours timidement. Les travaux prévus au budget communal se poursuivent et chacun aura pu remarquer que le pont d'Auzit s'est refait une jeunesse.

Nous organiserons une cérémonie

officielle d'inauguration dont les détails figurent dans ce bulletin.

Nous procéderons également, prochainement, à une collecte des encombrants, que vous ne pouvez transporter par vos propres moyens. Il vous est demandé de vous inscrire, dès à présent, en mairie en précisant la nature des objets concernés.

Horaires d'ouverture des services publics

Mairie

Tél. : 04 71 73 60 06

Lundi		13h30 / 17h30
Mardi		13h30 / 17h00
Mercredi	08h00 / 12h00	13h30 / 17h30
Jeudi	08h45 / 12h00	13h30 / 17h00
Vendredi	08h00 / 12h00	
Samedi	08h45 / 12h00	

Agence postale

Tél. : 04 71 73 62 57

Lundi		14h00 / 16h30
Mardi		14h00 / 16h30
Mercredi	09h00 / 11h30	
Jeudi	09h00 / 11h30	
Vendredi	09h00 / 11h30	
Samedi	09h00 / 11h30	



Départ à la retraite de Mme Biscarat

Le vendredi 3 septembre 2021, l'équipe municipale s'est réunie au restaurant La Table des Palhas, pour dire au revoir à Nicole BISCARAT, qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite après 37 années de bons et loyaux services au sein de notre collectivité.

Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite.

Sécurité routière - Obligation d'équipement spéciaux en période hivernale dans le Cantal

Obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale sur l'ensemble du département du Cantal du 1er novembre au 31 mars

À partir de 2021, chaque année, en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars), il sera obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans certaines communes des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, massif jurassien, Pyrénées, massif vosgien). Dans le Cantal, cette disposition s'appliquera sur l'ensemble du réseau routier.

L'objectif de cette nouvelle réglementation, issue de la loi Montagne II du 28 décembre 2016, et de son décret d'application du 18 octobre 2020, est de renforcer la sécurité des usagers de la route en réduisant les risques d'accidents liés à la conduite sur routes enneigées ou verglacées et en évitant les situations de blocage sur les routes, susceptibles d'entraver la progression des engins de déneigement et de secours.

La délimitation du périmètre concerné a été concertée avec les élus et gestionnaires routiers (Association des maires et présidents d'EPCI du Cantal, Conseil départemental et DIR Massif Central) et les principaux transporteurs routiers impactés par la viabilité hivernale. Après avis du comité de Massif et consultation des élus, il a donc été décidé que cette disposition s'appliquerait sur l'ensemble des routes du Cantal.

Ainsi, dès le 1er novembre 2021 et jusqu'au 31 mars 2022, il sera obligatoire pour tous les véhicules circulant sur les routes du Cantal, soit d'être équipé de pneus hiver, soit de détenir à bord des chaînes ou chaussettes à neige, dans les conditions suivantes :

- les véhicules légers, utilitaires et les camping-cars devront soit détenir des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou chaussettes à neige) permettant d'équiper au moins deux roues motrices, soit être équipés de quatre pneus hiver ;
- les autocars, autobus et poids-lourds sans remorque ni semi-remorque devront être équipés de dispositifs antidérapants amovibles permettant d'équiper au moins deux roues motrices ou de pneus hiver sur au moins 2 roues directrices et au moins 2 roues motrices ;
- les poids-lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver. Les véhicules équipés de pneus à clous ne sont pas soumis à ces dispositions.

Aux entrées et aux sorties de la zone du Massif concernée par l'obligation, une signalisation spécifique sera implantée par les gestionnaires de routes pour informer les usagers. Des rappels seront implantés aux limites administratives du département en cas de continuité de la zone avec un département voisin. Un panneau rappellera également la période d'obligation.

Caractéristiques des "pneus hiver"

Les pneumatiques "hiver" sont identifiés par la présence conjointe du marquage "symbole alpin" et de l'un des marquages "M+S", "M.S" ou "M&S"

Jusqu'au 1er novembre 2024, les pneus uniquement marqués "M+S" seront tolérés.

Les pneus 4 saisons (4S, All Weather, All Season) n'ont pas de définition réglementaire : pour être considérés comme pneus hiver, il faut qu'ils soient estampillés « 3PMSF », ou au minimum « M+S » pour la période transitoire des 3 premières années d'application de la nouvelle réglementation.

Félicitations à nos nouveaux diplômés

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux diplômés !

Chauvet Sarah : BAC Technologique STMG (Sciences et Technologie du Management et de la Gestion).
Mention Assez Bien.

Charbonnel Mélanie : BAC Esthétiques Cosmétiques Parfumerie.
Mention Bien.

Cubizolles Ines : BAC Service aux personnes et Territoires.
Mention Bien.

Tedo Léonie : BAC Général.
Mention Assez Bien.

Senouci Anthonin : Brevet Professionnel.
Mention Assez Bien.

Chastaing Jules : BAC Pro Technicien Chaudronnerie.
Mention Très Bien.

Cubizolles Ines : BAC Service aux personnes et Territoires.
Mention Bien.

Lefeuve Antoine : BAC Pro Carrossier.
Mention Assez Bien.

Larouère Gabin : DNA Diplôme Nationale d'Art.

Information ligne à haute tension

Suite aux travaux d'enfouissement de la Ligne à haute tension sur le territoire de notre commune, nous vous informons que la dépose de la ligne et des poteaux existant se déroulera entre le 04 et le 22 octobre 2021



Miroirs de sécurité en centre-ville

Pour une meilleure sécurité, deux miroirs ont été commandés et seront prochainement mis en place à l'intersection entre la D655 (sortie du centre bourg) et la RN 122.



Visite guidée et Concert à Vauclair



Ce fut encore une belle rencontre en partenariat avec Anaïs de l'Office du Tourisme de Massiac et en présence du musicien Frédéric LENGRONNE, habitant de Molèdes.

Anaïs a rappelé les origines historiques de la Chapelle qui date de la fin de l'époque romane (entre 1180 et 1210), et dont le style architectural est influencé par le Limousin.

Elle est constituée d'une nef unique divisée en trois travées. La façade ouest est couronnée par un clocher à peigne ; le portail est surmonté d'une rosace, dont le vitrail a été remis en couleur lors de l'importante rénovation effectuée entre 2003 et 2005.

Les trois « A » gothiques au-dessus de la rosace ont été gravés en 1476, date à laquelle le Chapitre de la cathédrale de Saint-Flour a pris possession du prieuré. On peut accéder au clocher par une tourelle adossée à l'angle sud : l'escalier est en torsade étroite et abrupte ! Il donne accès aux combles et à la charpente recouverte de lauzes.

À l'intérieur de la Chapelle, les décors de faune et de flore sont très colorés. L'ensemble est éclairé par sept baies : trois au nord, trois au sud et une plus importante au chevet adossé à l'autel. Elles sont très ouvragées et pourvues de vitraux. En 1671 l'autel a été remplacé par un retable à colonnes torsées et vignes dorées. Le sol ancien en pierre date du XV^e siècle.



L'acoustique de l'édifice est exceptionnelle et a permis de partager une courte sérénade sur des airs de Viole de Gambe.

Viole de Gambe

Le musicien, contrebassiste de formation, a interprété des œuvres de J.S. Bach, A. Corelli, J. Dowland écrites ou adaptées à cet instrument. Sa Viole de gambe est un ancêtre du violoncelle. Elle possède un manche à frettes et six cordes en boyau frottées par un archet de crin. Elle a été très présente dans la vie musicale en Europe à partir du XV^e siècle et fut progressivement remplacée par le violoncelle. L'origine de son nom est italienne et provient de sa tenue entre les genoux : « viola da gamba », par opposition aux violons tenus « à bras » : « viola da braccio » !

Les œuvres choisies pour illustrer ce moment ont été en parfait accord avec l'architecture et l'esprit de la Chapelle de Vauclair.

Encore en rendez-vous à fidéliser !

La Vierge de Vauclair

La légende raconte comment des paysannes découvrant la statue de la Vierge dans les bois autour de Vauclair, l'emportent à Bonnac, (chef lieu paroissial de l'époque), mais la statue retourne d'elle-même dans son buisson d'origine. Alors, les habitants construisirent un oratoire dans cet endroit.

La statue de la Vierge daterait du milieu du XII^e siècle. Elle se rapproche du groupe des statues de Moussages. Dans un visage aux lèvres serrées, la fulgurance de son regard évoque son pouvoir de donner la lumière à ceux qui, physiquement ou spirituellement, sont aveugles. « Vois clair », semble t'elle dire aux pèlerins de Compostelle qui passaient par Vauclair.

Doublement reliquaire, Notre Dame de Vauclair présente une cavité dans le dos, et sous le cou, un cabochon taillé dans un cristal de roche qui laisse voir un fragment de tissu marqué de l'alfa et de l'oméga, première et dernière lettres de l'alphabet grec, signifiant que le Christ éternel est au commencement de tout.

Marie a des longs doigts, signe sainteté, posés de chaque côté des jambes de son fils, et elle est assise sur un siège en forme de trône reposant sur quatre colonnettes, sans dossier, dont les appuis sont décorés d'arcatures en plein cintre, qui étaient surmontés de boules, symboles de la Jérusalem céleste. Marie porte une robe tunique à manches longues, avec une ouverture pour passer la tête.

Pourquoi la Vierge a-t-elle un air si austère. Il faut se rappeler qu'au Moyen Age, le corps de la femme

était le lieu d'élection du diable. Toute représentation féminine, ou sensuelle, était proscrite. Pas de regard doux, pas de lèvres ouvertes, rien qui puisse rappeler la séduction ou la féminité. Pour cela, il faudra attendre la Renaissance... La Vierge de Vauclair veut montrer l'état idéal, physique et spirituel, d'une âme pure et en paix. Sa symétrie exprime la perfection, et son immobile verticalité exprime



sa droiture et sa paix intérieure. Sensualité et sentiments maternels sont exclus. Elle fait face aux fidèles, fixant son regard au-delà de l'humanité. Elle est un modèle de perfection spirituelle proposée à la femme médiévale.

Les statues des Vierges de cette époque sont toujours de la même taille, et assez légères, car elles étaient promenées fréquemment en processions.

Elle ne tient pas son Enfant, elle le présente. Exceptionnellement, l'Enfant tient le Livre des Ecritures

ouvert et horizontal, appuyant ainsi l'importance des Ecritures Saintes.

De sa paume droite levée vers les fidèles, il propose l'apaisement et l'écoute indispensables à la réception de son enseignement.

L'Enfant Jésus a l'air d'un petit homme, assez vieux, pour montrer son antériorité par rapport à sa mère, dans le projet de Dieu, et pour marquer aussi qu'il porte tous les péchés du monde. Il est adulte et serein et représente la sagesse de Dieu.

L'enfant est vêtu d'une tunique avec une cape sur les épaules, comme les anciens diacres.

A son origine, la Vierge avait des couleurs naturelles, et sa robe était plutôt dans les couleurs rouges.

Mais au cours des siècles, les statues ont été recouvertes de teintures, diverses, dans le but de les entretenir, ce qui a masqué leurs couleurs d'origine. Certaines ont été peintes en noir, pour diverses raisons, avec des matériaux corrosifs, entre le Moyen Age et le XIX^e siècle. Chaque statue

a son histoire et chaque Vierge dite « noire » a des raisons d'avoir été « noire » à un moment de son existence.

Au XX^e siècle, les restaurateurs ont voulu retrouver les couleurs d'origine des statues, en essayant de les remettre dans leur état d'origine.

Signalons que la statue qui est dans cette chapelle est une copie. L'original, classé Monument Historique depuis 1908, est en sécurité dans l'Eglise de Molompize.

Balade archéologique au village de Chausse et à la grotte des Cavaliers.

Le samedi 19 juin 2021, à l'occasion des Journées Nationales d'Archéologie, une visite guidée a conduit un petit groupe de promeneurs depuis l'ancien village de Chausse jusqu'à la grotte des Cavaliers et ses annexes. Michel TISSIDRE s'est fait un plaisir de partager ses connaissances et son expérience d'archéologue amateur éclairé ! En voici quelques bribes, enrichies des sources historiques d'Alphonse VINATIE.

Le village de Chausse est situé sur la commune de Bonnac au nord-est de Tempel, il aurait perdu ses derniers habitants lors d'une épidémie de peste qui dévasta Massiac et sa région en 1694. Le village avait semble-t-il une certaine importance au vu des ruines et des fondements qui subsistent aujourd'hui. Il surplombe la vallée, avec une vue « imprenable », situation justifiée pour en assurer la garde (à ce titre, de nombreux lieux-dits de la région portent le nom de GARDE ou LAGARDE et ont une position surplombante et ainsi défensive).

Sur le plan géologique, la Grotte du Cavalier II est la plus « petite » de l'ensemble. Elle est située sous les falaises basaltiques qui dominent la rive droite de la Vallée de l'Alagnon en face du village d'Aurouze. Cette petite cavité naturelle résulte d'un « événement », formé par l'évacuation brutale d'une poche de gaz contenue dans une coulée de lave ardente. C'est le même phénomène qui est à l'origine de la formation de sa « grande » voisine plus connue : la Grotte du Cavalier I.

D'autres abris sous roche se succèdent tout le long de la falaise supérieure, susceptibles, eux aussi, d'avoir connu une occupation humaine.

C'est au Magdalénien, à la fin du paléolithique supérieur européen (entre 17 000 et 12 000 ans avant aujourd'hui !) que ces grottes servent d'abri temporaire aux nomades chasseurs-cueilleurs qui poursuivaient rennes, chamois, bouquetins et marmottes ... qui se nourrissaient de graminées naines, de mousses, de lichens et de bouleaux nains à l'image des habitants de la Laponie et de la toundra sibérienne.

La grotte du Cavalier I est une des plus grandes du Cantal. Elle a sûrement connu une occupation importante par les populations magdaléniennes et les suivantes. Aucun vestige archéologique n'y a été retrouvé, sans doute à cause des fréquentations successives.

La grotte du Cavalier II est l'abri où ont été retrouvés les premiers indices de la présence humaine dans notre région. La fouille de cette grotte a été effectuée en 1975 par l'archéologue sanflorain André Delpuech, devenu depuis Conservateur Général du Patrimoine Français et Directeur du Musée de l'Homme à Paris.

Les découvertes ont alors fourni des informations d'un grand intérêt quant à l'occupation spatiale de la surface habitée, à certains comportements des chasseurs et au mobilier archéologique mis à jour lors des fouilles.

Malgré un sentier escarpé, abrupt et une chaleur accablante ce jour-là, tous les promeneurs se sont donné rendez-vous pour d'autres rencontres archéologiques !



« Jumelage occitan » : rencontre et balade le 10 août 2021

Le mardi 10 août 2021, une visite des Palhàs de MOLOMPIZE a été organisée à la demande de M. Hugo RECEVEUR, responsable du Pôle Aménagement Durable et Cadre de Vie du Parc Naturel AUBRAC.

Plusieurs élus, techniciens, agriculteurs sensibles et motivés par la question de la revalorisation des terrasses agricoles avaient souhaité cette rencontre et la visite des Palhàs, afin de partager notre retour d'expérience. Un rendez-vous le matin autour d'une table ronde a permis de faire connaissance, de présenter les projets, travaux et expériences de chaque intervenant.

La traditionnelle randonnée à travers les Palhàs a favorisé les échanges.

La rencontre de Stéphan ELZIERE, paysan vigneron, sur une parcelle en cours d'entretien, a été l'occasion d'une pause enrichissante : histoires de cépages, récits de vignobles, mémoires de labeur sur cette terre difficile mais pleine de richesses œnologiques !

Un pique-nique tiré du panier a ensuite été partagé dans la cours de l'ancienne école : l'occasion de goûter aux produits venus de l'Aubrac : pains, vins, fromages et cochonnailles !

Etaient aussi présents :

Bernat GIACOMO, fondateur de l'association SIRVENTES et porteur de projets (Foire aux Pommes de Massiac ; Fête du Cornet de Murat ; Foire de la Châtaigne à Mourjou);

Françoise GIACOMO chargée de mission « Agriculture et Alimentation » au PNR AUBRAC ;

Thierry LE GRAS élu à LACROIX-BARREZ en AVEYRON ;

Serge RAYROLLES éleveur et producteur en agriculture biologique et élu à LACROIX-BARREZ;

Frédéric DELMAS du Conseil Départemental Aveyron ;

Sébastien JACQUIN dit Jako, murailleur, porteur du projet de réhabilitation des murs et terrasses du site de Valon à LACROIX-BARREZ ;

Yannick DELMAS, bâtisseur pierres sèches ;

Noé FIHEY, stagiaire au PNR AUBRAC ;

Anaïs GEANT de l'Office de Tourisme de Massiac.

Il a été convenu de renouveler ces échanges, afin de suivre l'avancement du projet de réhabilitation des murs et terrasses de Valon à LACROIX-BARREZ avec une visite de ce site à programmer !



Sur le Pont D'Auzit

Le pont d'Auzit se refait une beauté, il en avait bien besoin.

Ses gardes corps et son tablier posaient des problèmes de sécurité. Il était donc important et urgent de procéder à sa réfection.

Les travaux ont été confiés à monsieur Daniel ITIER, artisan à Molompize. Ces travaux ont été financés, en partie par l'état et le Département du Cantal pour un total de 80% les 20% restant étant à charge de la commune, sachant que le montant total des travaux avoisine les 30 000 €.

L'inauguration officielle du nouveau pont se déroulera le 9 octobre prochain à 15 heures, en présence de madame Monique CABOUR, sous-Préfet de l'arrondissement de Saint Flour, messieurs Bernard DELCROS et Stéphane SAUTAREL, Sénateurs, Bruno FAURE, président du conseil départemental du Cantal et Didier ACHALME, président de Hautes Terres Communauté et premier vice-président du conseil Départemental.

Vous êtes toutes et tous conviés à cette cérémonie à l'issue de laquelle nous partagerons le verre de l'amitié.

